

Congrès National de Ronces-Les-Bains - Mai 2022
Intervention de Delphine Paillé - SEGPA

Chers collègues,

Je viens ici porter **un des mandats du congrès académique de Bordeaux** qui a pour objectif de **défendre les PLP qui exercent dans les SEGPA**.

Depuis l'année dernière, l'autorité académique à Bordeaux a décidé de **ne plus donner aux SEGPA les moyens horaires nécessaires aux dédoublements des cours de découverte professionnelle**.

Cela signifie concrètement que nos élèves perdent 1/3 de leurs heures d'atelier ! Elles sont remplacées par des heures en classe entière au cours desquelles les collègues PLP doivent assurer le fameux « **parcours avenir** »...

Cette décision, vous vous en doutez chers collègues, aura **deux conséquences néfastes** et immédiates à la rentrée 2022.

La première directement sur nos élèves.

Cette réduction d'un tiers de l'enseignement en atelier est un nouveau coup porté à ces élèves les plus fragiles et nos collègues ne pourront plus répondre correctement à leurs besoins particuliers.

La deuxième conséquence affectera nos collègues PLP.

En effet, en décidant de supprimer des heures d'atelier, l'autorité académique **précarise la situation des collègues qui seront alors contraints de compléter leur service**, soit au collège dans une autre discipline que celle de leur recrutement, soit dans un autre établissement, LP ou SEGPA, parfois très éloigné de l'établissement initial dans lequel ces PLP exercent.

Mettre des enseignants dans de telles conditions de travail, c'est bien évidemment dégrader la qualité de leurs enseignements ; et, ajouté aux 2HSA non refusables, **cette situation engendrera de la fatigue supplémentaire**.

Bref, tout ça n'est pas acceptable et de plus très incohérent à l'heure de l'augmentation significative des prix des carburants !

Alors bien sûr, l'autorité académique affirme que sa décision s'appuie sur les textes officiels... mais après échange avec elle, notamment lors d'une audience, **non, aucun texte ne va dans ce sens !**

Non, aucun !

Le décret avancé donne **les volumes horaires des enseignements** applicables aux élèves.

Mais **il ne dit rien sur les horaires professeurs** et n'interdit donc pas la possibilité de donner un volume horaire complémentaire pour dédoubler les heures de découverte professionnelle.

Il ne dit rien non plus sur la **mise en place du « parcours avenir »**. En revanche, le décret de 2015 relatif au parcours avenir, affirme que ce n'est pas à l'autorité académique de décider comment il s'organise dans les établissements.

Face à nos arguments, l'autorité académique nous a simplement répondu qu'elle n'interprétait pas les textes comme nous.

Nous avons alors bien compris qu'elle était **déterminée à supprimer 1/3 des heures d'atelier**, quels que soient les arguments que nous pourrions lui opposer.

Chers collègues, nous l'avons compris depuis longtemps, mais c'est donc maintenant beaucoup plus clair, l'autorité académique nous l'a avoué lors d'une audience : **les SEGPA sont vouées à devenir des dispositifs comme le sont déjà les ULIS**, avec une mise en réseau des plateaux techniques par secteur géographique pour la découverte professionnelle.

A noter qu'à l'heure actuelle la 6ème inclusive est généralisée dans les collèges de Gironde !

Le constat est sans appel, la **disparition des SEGPA est bien programmée** au profit de la mise en place d'un simple dispositif d'inclusion « type » ULIS, plus malléable et corvéable.

Cette politique va contribuer encore à la **détérioration des conditions de travail** des collègues PLP, titulaires ou contractuels.

Dans le cadre de la politique de l'inclusion systématique et de la volonté de n'avoir qu'une seule voie, les SEGPA en tant que structures n'ont plus de raison d'exister aux yeux du ministère.

On ne peut que **s'inquiéter de cette expérimentation** menée dans l'académie de Bordeaux et il serait naïf de croire que cette situation ne va pas s'étendre à **d'autres académies** puisqu'il est une fois encore question de réduire des dépenses publiques au détriment de la qualité du Service Public de l'Education !

Oui, le ministère doit assurer la **mise en œuvre correcte de la politique d'accueil des élèves à besoins particuliers et celle de l'inclusion.**

L'heure est donc à la mobilisation pour sauver les SEGPA.

Et nous nous sommes engagés auprès des collègues présents lors du congrès académique de Bordeaux à ce que **ce combat soit maintenant mené au niveau du ministère.**

Je porte donc ici la voie de l'académie de Bordeaux afin que **notre organisation au niveau national s'empare de ce sujet essentiel.**

Je vous souhaite à tous un très bon congrès.

Vive le SNETAA-FO et vive la FNEC-FP-FO !